

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT « ZONE D'ECHANGE »**

**approuvé le 26 octobre 1970, modifié par arrêté du 4 août 2016  
avec le PLAN LOCAL D'URBANISME de la COMMUNE  
d'HAUTELUCE**

L'enquête porte sur les points du cahier des charges supprimés ou modifiés afin de mettre en concordance ses dispositions avec le règlement du plan local d'urbanisme en vigueur.

**L'enquête publique se déroulera sur une période de 18 jours  
du vendredi 22 mars 2024 à 9 h au lundi 8 avril 2024 à 12 h.**

Monsieur André PENET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision n° E24000025/38 en date du 21/02/2024 et Monsieur Pierre MACABIES en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés :

- **à la mairie de Hauteluce -154 rue de la Voûte – 73620 HAUTELUCE, aux jours et heures d'ouverture :**  
**Lundi – mardi – jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et mercredi et vendredi de 9h à 12h**
- **Au SIVOM des Saisies 316 Avenue des Jeux Olympiques – Les Saisies – 73620 HAUTELUCE, aux jours et heures d'ouverture : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30**

Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune [www.mairie-hauteluce.fr](http://www.mairie-hauteluce.fr)

Le dossier et un registre dématérialisé seront également mis à disposition du public à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/5264>

Les observations du public pourront être transmises

- par courriel à l'adresse [enquete-publique-5264@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5264@registre-dematerialise.fr) et seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5264> et donc visibles par tous.

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie – 154 rue de la Voûte – 73620 HAUTELUCE

Les observations du public inscrites sur les registres papier sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande à la mairie d'Hauteluce pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours suivants :

- **22 mars 2024 de 9h à 12h au SIVOM des Saisies**
- **28 mars 2024 de 9h à 12h au SIVOM des Saisies**
- **8 avril 2024 de 9h à 12 h à la mairie d'Hauteluce**

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal de la commune de Hauteluce sera amené à se prononcer par délibération sur les modifications apportées au cahier des charges en vue de sa mise en concordance avec le plan local d'urbanisme en vigueur. La décision portant modification du cahier des charges fera l'objet d'un arrêté du maire.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès de la Commune d'Hauteluce dans les conditions prévues au titre 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal en écrivant à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - 154 rue de la voûte - 73620 Hauteluce.

Toutes informations nécessaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne responsable du projet, par écrit adressé au maire de Hauteluce ou par téléphone auprès de la mairie d'Hauteluce auprès de Mme BRAISAZ Marie-Christine Tél. : 04.79.38.80.31

Les informations relatives à l'enquête pourront aussi être consultées directement en mairie et au SIVOM, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait à Hauteluce, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Le Maire, Xavier DESMARETS

